



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/1994/100
29 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION DE VERIFICATION
DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM II)

INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 7 de la résolution 890 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 15 décembre 1993, dans laquelle le Conseil priait le Secrétaire général de l'informer, dès qu'un cessez-le-feu effectif aurait été établi et, en tout état de cause, avant le 1er février 1994, des progrès accomplis par les parties dans les pourparlers de Lusaka, en lui rendant compte notamment des progrès réalisés en vue de faire avancer le processus de paix, d'instaurer un cessez-le-feu effectif et d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les "Acordos de Paz" (voir S/22609, annexe). Le Conseil de sécurité a en outre prié le Secrétaire général de le mettre périodiquement au courant des faits nouveaux touchant un élargissement éventuel des composantes existantes de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) au cas où des progrès sensibles seraient réalisés dans le processus de paix.

I. EVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

2. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, en date du 14 décembre 1993 (S/26872), mon Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, avec l'appui des représentants des trois Etats observateurs (Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal), a poursuivi ses efforts visant à faire aboutir les pourparlers de Lusaka entre le Gouvernement angolais et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) et à amener les parties à conclure un accord sur un règlement de paix global visant à établir un règlement effectif et durable du conflit angolais dans le cadre des "Acordos de Paz" et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

3. Le 11 décembre 1993, les parties ont adopté les principes généraux et particuliers, ainsi que les modalités, y compris un calendrier, touchant toutes les questions militaires à l'ordre du jour : rétablissement du cessez-le-feu; retrait, cantonnement et démilitarisation de toutes les forces militaires de l'UNITA; désarmement de toutes les populations civiles; et achèvement de la formation des Forces armées angolaises, y compris la démobilisation. A cette date, il a également été convenu de reprendre, immédiatement, après les autres questions à l'ordre du jour des pourparlers de Lusaka, à savoir : la police; le nouveau mandat de l'ONU et le rôle des trois Etats observateurs des "Acordos de Paz", la réconciliation nationale; et la conclusion du processus électoral, de

même que, au titre de la rubrique "autres questions en instance", le rétablissement de l'administration de l'Etat dans tout le pays.

4. Néanmoins, le 13 décembre 1993, le chef de la délégation de l'UNITA a informé mon Représentant spécial qu'une zone située près de la ville de Kuito/Bié avait été bombardée. D'après l'UNITA, M. Savimbi se trouvait dans la région depuis le 9 décembre 1993, cherchant à persuader les commandants militaires locaux de l'UNITA d'accepter les clauses et conditions des accords obtenus sur les questions militaires lors des entretiens de Lusaka. La délégation de l'UNITA estimait que ce bombardement aérien représentait un attentat manifeste contre la vie du dirigeant de l'UNITA et qu'il s'agissait d'un acte prémédité du Gouvernement angolais; elle a déclaré que sa confiance dans la bonne foi du Gouvernement avait donc été ébranlée, et qu'elle insistait par conséquent pour obtenir du Gouvernement des explications sur l'incident avant de continuer à participer aux négociations de paix. La délégation du Gouvernement a énergiquement nié que ces allégations soient fondées et affirmé que les bombardements avaient été effectués contre l'avance d'une colonne militaire de l'UNITA sur Kuito/Bié.

5. Etant donné la gravité de la situation, M. Beye s'est rendu à Luanda le 13 décembre 1993 pour consulter les autorités angolaises compétentes sur cet incident. Le Gouvernement et le Président José Eduardo dos Santos se sont déclarés d'avis que les allégations avancées par l'UNITA n'avaient d'autre but que de détourner l'attention à la veille de la réunion du Conseil de sécurité sur l'Angola, et ont cité plusieurs autres raisons politiques, diplomatiques et militaires pour les rejeter.

6. Au vu des griefs contradictoires présentés par le Gouvernement et l'UNITA, mon Représentant spécial a décidé d'envoyer sur place une mission d'enquête, dirigée par le Chef des opérations d'UNAVEM II et composée du Chef des observateurs de police d'UNAVEM II et d'un représentant militaire de chacun des trois Etats observateurs. Mon Représentant spécial a proposé que les pourparlers de paix se poursuivent pendant le déroulement de la mission d'enquête. La délégation du Gouvernement a accepté cette proposition; la délégation de l'UNITA, tout en acceptant la mission d'enquête, a fermement réitéré qu'elle ne reviendrait à la table de négociation qu'après que la mission ait rendu compte de ses conclusions.

7. La mission d'enquête s'est entretenue les 16 et 17 décembre 1993 à Luanda avec des représentants du Gouvernement, y compris les Forces armées angolaises, avec des membres de l'Unité de coordination de l'assistance humanitaire d'UNAVEM II, et avec des représentants du Programme alimentaire mondial (PAM) qui menaient des opérations humanitaires à Kuito/Bié. Le 18 décembre 1993, les membres de la mission se sont rendus dans cette ville, où ils se sont entretenus avec des représentants locaux du Gouvernement et de l'UNITA, ainsi qu'avec des représentants de la population locale. En se fondant sur les renseignements obtenus au cours de cette visite, la mission a déterminé ce qui suit :

a) Le 11 décembre 1993, un nombre non spécifié d'avions de l'armée de l'air gouvernementale a bombardé des positions militaires et logistiques de l'UNITA dans une zone située entre 5 et 12 kilomètres à l'ouest de Kuito/Bié; et

/...

b) Rien ne venait prouver que M. Jonas Savimbi se soit trouvé au voisinage de la zone mentionnée au moment du bombardement.

La mission a conclu de ce qui précède que, si l'armée de l'air gouvernementale avait effectivement lancé un raid de bombardement contre l'UNITA, aucun élément crédible et concluant ne venait prouver que le but de l'opération était de tuer M. Savimbi.

8. Pendant que la mission d'enquête était à Kuito/Bié, le Président du Zimbabwe, M. Robert Mugabe, en sa qualité de Président du Comité ad hoc pour l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et Président des Etats de première ligne, a invité M. Beye à se rendre à Harare pour y assister au Sommet des Etats de première ligne et tenir des consultations avec le Président Mugabe. Lors du Sommet, M. Beye a exhorté les Etats de première ligne à appuyer les efforts que déployait l'ONU pour poursuivre les négociations de paix à Lusaka jusqu'à l'obtention d'un accord de paix global.

9. Après son retour à Lusaka, la mission d'enquête a présenté, le 20 décembre 1993, son rapport à mon Représentant spécial qui en a fait tenir copie aux délégations du Gouvernement et de l'UNITA en leur demandant de donner leurs observations par écrit avant la matinée du lendemain. La délégation du Gouvernement a répondu le jour même qu'elle avait pris note de la teneur du rapport et s'est réaffirmée prête à poursuivre les pourparlers de paix. La délégation de l'UNITA, dans une lettre au nom de M. Savimbi et datée du 21 décembre 1993, a accusé réception du rapport et accepté de reprendre les négociations, tout en faisant valoir qu'il faudrait observer une pause et que les pourparlers pourraient reprendre le 5 janvier 1994. Le dirigeant de l'UNITA m'a adressé une requête similaire.

10. Les négociations ont repris le 21 décembre 1993 et se sont poursuivies jusqu'au 23 décembre; il s'agissait de pourparlers indirects sur un document touchant la question de la police, établi par le Représentant spécial et les trois Etats observateurs. Toutes les parties intéressées ont alors convenu de suspendre les négociations jusqu'au 5 janvier 1994. Avant le départ des délégations du Gouvernement et de l'UNITA, M. Beye et les représentants des Etats observateurs ont décidé d'envoyer une note verbale au Ministre des relations extérieures du Gouvernement angolais et une lettre à M. Savimbi dans lesquelles, notamment :

a) Ils exprimaient leur profonde préoccupation devant la récente intensification des actions militaires offensives;

b) Ils rappelaient au Gouvernement angolais et à l'UNITA l'appel lancé par le Conseil de sécurité leur demandant "d'honorer les engagements qu'ils avaient déjà pris au cours des pourparlers de Lusaka en faisant preuve de la plus grande retenue", conformément à la résolution 890 (1993) du 15 décembre 1993;

c) Ils rappelaient aux parties que le Conseil de sécurité avait demandé au Gouvernement et à l'UNITA de cesser toutes les opérations militaires;

d) Ils demandaient au Gouvernement et à l'UNITA d'envoyer au Représentant spécial un document dans lequel ils s'engageraient par écrit à respecter les dispositions pertinentes du paragraphe 6 de la résolution 890 (1993) du Conseil de sécurité, en date du 15 décembre 1993.

11. Afin que ces démarches puissent recueillir le plus large appui possible, mon Représentant spécial a repris ses consultations intensives avec les chefs d'Etat de la sous-région. Il s'est entretenu le 24 décembre 1993 avec le Président Frederick Chiluba de la Zambie, qui a exprimé son soutien continu aux efforts de l'ONU. Le 27 décembre, M. Beye a eu d'utiles consultations en Namibie avec le Président Sam Nujoma. A son retour à Luanda, mon Représentant spécial a rencontré le Président dos Santos, le Ministre angolais des relations extérieures, le Président de l'Assemblée nationale et l'archevêque de Luanda. Il s'est ensuite rendu auprès du Président Miguel Trovoada de Sao Tomé-et-Principe, qui est également Président de la Conférence des pays africains lusophones, et du Président Omar Bongo du Gabon, ainsi qu'auprès du Président Mobutu du Zaïre. Entre-temps, le 4 janvier 1994, j'ai rencontré à New York le Ministre angolais des relations extérieures, qui m'a remis une lettre du Président dos Santos et avec lequel j'ai examiné en profondeur divers aspects relatifs à l'application de l'accord de paix.

12. Les consultations entre mon Représentant spécial et les dirigeants des pays voisins ont principalement porté sur l'évolution récente des pourparlers de Lusaka et sur la nécessité d'adopter des mesures d'urgence afin que la pause marquée par les négociations ne se transforme pas en suspension sine die. M. Beye a également demandé une intervention ferme et immédiate auprès du Gouvernement et de l'UNITA de façon qu'une trêve puisse être observée en attendant l'annonce du cessez-le-feu. Mon Représentant spécial a reçu l'appui de tous les chefs d'Etat concernés.

13. Comme prévu, les pourparlers de paix ont repris à Lusaka le 5 janvier 1994. Durant cette deuxième série, la composition de la délégation du Gouvernement est restée la même. En revanche, la délégation de l'UNITA a été sensiblement modifiée et est maintenant dirigée par son secrétaire général, M. Eugénio Manuvakola, tandis que le Secrétaire à l'information de l'UNITA, M. Jorge Valentim, occupe le poste de chef adjoint. L'UNITA a expliqué que ce remaniement était dû au fait que les questions militaires inscrites à l'ordre du jour avaient été réglées après un examen approfondi et qu'il avait donc été jugé nécessaire de remplacer les représentants militaires par des civils.

14. La première réunion plénière s'est tenue le 6 janvier 1994 et a été suivie de plusieurs séries de pourparlers directs et intensifs, combinés à des consultations officieuses sur la question de l'ordre du jour relative à la police. A l'issue de longues discussions, les participants ont adopté des principes généraux et particuliers concernant la police, y compris plusieurs éléments importants ayant trait aux modalités régissant la police nationale angolaise.

II. SITUATION MILITAIRE

15. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité (S/26872), la situation générale sur le plan militaire a été marquée par une recrudescence des

hostilités. Les informations en provenance du Gouvernement et de l'UNITA confirment que des escarmouches et des embuscades ont eu lieu en divers endroits du pays. Le Gouvernement et l'UNITA ont également intensifié leurs préparatifs militaires afin de pouvoir poursuivre la guerre au cas où les négociations de Lusaka échoueraient.

16. Selon les informations reçues de diverses sources et confirmées par les observateurs militaires d'UNAVEM II, les forces du Gouvernement et celles de l'UNITA ont continué de mener des opérations dans les provinces de Lunda Norte, Benguela, Kwanza Sul, Huila, Malange, Namibe, Uige et Kuito/Bié. L'UNITA a intensifié ses embuscades et posé des mines dans plusieurs endroits du pays. Des mouvements et des concentrations de troupes et de matériel militaire de l'UNITA ont été signalés autour des villes de Malange, Luena et Moxico. Le 5 janvier 1994, des tirs d'artillerie sur Malange ont empêché l'atterrissage d'un appareil qui transportait une délégation de membres du Congrès des Etats-Unis. Le Gouvernement et l'UNITA se sont accusés réciproquement d'avoir déclenché cet incident. Les observateurs militaires d'UNAVEM II ont également reçu des informations faisant état de bombardements sporadiques à Kuito/Bié.

17. En outre, le Gouvernement et l'UNITA se sont entraccusés d'avoir lancé des attaques en divers endroits du pays. Le Gouvernement a affirmé que, le 1er janvier 1994, l'UNITA avait attaqué les installations pétrolières de Chevron à Cabinda; l'UNITA a rétorqué que l'auteur de cette attaque était le Front de libération de l'enclave de Cabinda (FLEC). De son côté, l'UNITA a accusé les forces du Gouvernement d'être à l'origine des raids aériens effectués le 7 janvier 1994 sur Uige et Negage. En outre, dans une lettre datée du 13 janvier 1994, le chef de la délégation de l'UNITA a informé mon Représentant spécial qu'un navire transportant des armes lourdes de fabrication russe qui faisait route vers l'Angola avait été détenu au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. "Vorgan", la radio de l'UNITA, a annoncé que l'armée du Gouvernement avait continué de renforcer ses troupes en prévision d'une offensive militaire d'envergure dans plusieurs régions du pays.

18. Selon les informations provenant des observateurs militaires d'UNAVEM II, le Gouvernement a réduit le périmètre de défense des villes contrôlées par l'UNITA.

19. Les effectifs militaires et de police d'UNAVEM II comprennent actuellement 47 observateurs militaires, 23 observateurs de police et 11 médecins déployés dans cinq localités : Luanda, Lubando, Naime, Benguela et Sumbe. Ils ont continué d'exécuter un certain nombre de tâches importantes consistant à effectuer des patrouilles, à maintenir des contacts étendus avec les autorités locales, à appuyer les opérations humanitaires et à mener des enquêtes.

III. SITUATION HUMANITAIRE

20. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) ont accompli des progrès considérables dans leurs activités d'aide humanitaire sur l'ensemble du territoire angolais. Toutefois, malgré la multiplication des acheminements, il demeure indispensable de renforcer d'urgence les moyens des organismes des Nations Unies et des ONG permettant de répondre aux besoins énormes de la

/...

population angolaise. La détérioration récente des conditions générales de sécurité à Malange rappelle avec insistance que la communauté internationale doit accélérer son action face à l'ampleur des secours nécessaires au peuple angolais.

21. Mon Représentant spécial a continué de suivre de près les principales questions relatives à l'aide humanitaire. A Malange, plusieurs incidents se sont produits les 22 et 25 décembre 1993 au centre de distribution de vivres de l'organisation non gouvernementale "Concern" et un agent de la sécurité a été tué. Le 27 décembre, un véhicule appartenant à l'Organisation internationale de perspective mondiale a été attaqué par des hommes armés en uniforme à bord d'un engin militaire. Au cours de l'attaque, un des travailleurs locaux de cette organisation a été tué et deux autres ont été blessés. Réagissant immédiatement à ces incidents, M. Beye s'est rendu à Malange pour mener une enquête officielle. Depuis lors, à part les tirs d'artillerie qui, le 5 janvier 1994, ont empêché l'atterrissage d'un avion transportant des membres du Congrès des Etats-Unis, la ville a été calme et le Programme alimentaire mondial (PAM) organise actuellement de 8 à 10 vols quotidiens entre Malange et les aéroports de Luanda et de Catumbela afin d'acheminer les 3 000 tonnes de vivres qui sont nécessaires chaque mois.

22. Suivant les nouvelles estimations, la population touchée en Angola s'élève au total à près de 3,3 millions de personnes, soit 300 000 de plus que le chiffre indiqué dans mon dernier rapport. Elle se décompose en quatre éléments : les personnes déplacées, les personnes touchées par le conflit, les victimes de la sécheresse et les rapatriés, qui ont besoin d'aide dans les secteurs de l'alimentation, de la santé, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau, de l'hygiène et de la fourniture d'abris. Des vivres doivent être assurés à 2,1 millions de ces personnes.

23. En ce qui concerne l'accès aux régions les plus dépourvues, des progrès appréciables dans les négociations avec le Gouvernement et avec l'UNITA ont été réalisés par l'adjoint du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires durant sa visite en Angola du 2 au 10 décembre 1993. Sa mission avait pour but d'examiner les activités des Nations Unies dans le domaine des secours d'urgence, notamment en vue :

- a) D'améliorer le contrôle de toutes les fournitures humanitaires;
- b) De réduire les coûts de transport;
- c) D'élargir l'aide d'urgence à l'ensemble de l'Angola;
- d) De revoir les besoins au titre du programme global d'urgence en coopération et en consultation avec le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire.

A l'issue de ces négociations, le Gouvernement angolais et l'UNITA ont accepté en principe que soient utilisés davantage les deux couloirs terrestres de Luanda à Malange et de Lobito à Kuito/Bié, et que soit ouvert aux vols humanitaires l'aéroport de Catumbela dans la province de Benguela.

24. A la mi-décembre, le PAM a pu voler de Catumbela à Cubal, où la situation était critique. C'était la première fois qu'il était en mesure d'acheminer des fournitures d'urgence dans cette ville depuis l'interruption des convois routiers en août 1993. Au 13 janvier 1994, il avait pu atteindre sept destinations à partir de l'aéroport de Catumbela – Malange, Kuito/Bié, Huambo, Luena, Saurimo, Menongue et Cubal –, ce qui devrait permettre de décongestionner Luanda et d'acheminer un volume d'aide accru. Le PAM transporte maintenant des vivres et d'autres articles dans 23 localités et dispose d'un accès routier à plusieurs autres destinations, alors qu'il ne pouvait atteindre que 13 localités il y a deux mois.

25. Les efforts de mon Représentant spécial et la mission récente du Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU ont abouti à un autre résultat positif : les responsables de l'UNITA à Huambo ont accepté l'accroissement de l'aide humanitaire dans les zones contrôlées par l'UNITA et ont signé un accord permettant à des ONG internationales de travailler à Huambo. La Directrice exécutive du PAM, Mme Catherine Bertini, s'est rendue à Luanda les 21 et 22 janvier 1994 pour s'entretenir du programme d'aide alimentaire, des aspects logistiques et d'autres problèmes du même ordre. Durant sa visite, elle a également rencontré le Ministre des relations extérieures et a été reçue par le Président dos Santos; le PAM et le Gouvernement angolais ont signé une lettre d'accord.

26. Les organismes des Nations Unies opérant en Angola ont commencé à réviser l'appel interorganisations qui avait été lancé en juin 1993, afin de préciser les besoins d'aide humanitaire pour les six prochains mois et d'incorporer des éléments de reconstruction aux activités de secours d'urgence, en prévision de la signature d'un accord de paix. Il convient de noter que les domaines prioritaires pour lesquels des fonds sont nécessaires d'urgence sont l'agriculture, la santé, la nutrition, l'enseignement et l'eau et l'assainissement, auxquels jusqu'à maintenant, très peu de ressources avaient été consacrées.

27. Dans les zones de Kuito/Bié et de Huambo, où le conflit est intense, la disparition des services sociaux a créé une situation dramatique qu'il faut continuer de suivre de près et qui exige un appui accru. Les ONG sont encouragées à se rendre dans ces régions pour répondre aux besoins, mais il leur est difficile de recruter du personnel ayant l'expérience de tâches aussi complexes et souvent dangereuses. Les organismes des Nations Unies, les ONG et les donateurs ont souscrit à la proposition tendant à ce que le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire établisse une présence dans ces villes, de même qu'à Uíge et Malange, pour assurer une coordination d'ensemble et pour mener des négociations au nom de toutes les organisations à vocation humanitaire. A Menongue, capitale de la province de Kuando-Kubango, la situation semble s'être stabilisée, mais il y a un besoin urgent de semences et d'outils pour les semailles qui vont commencer à la fin de janvier.

28. La révision de l'appel interorganisations permettra aussi de tenir compte de deux questions qui présentent une importance vitale en prévision d'un accord de paix : la démobilisation des forces et le déminage. En effet, une

intervention rapide dans ces domaines permettra non seulement d'éviter que les conditions de vie ne se détériorent plus encore en Angola, mais aussi de lier les efforts d'assistance humanitaire au processus de paix.

IV. OBSERVATIONS

29. A la suite de la mission d'enquête menée sur les bombardements près de la ville de Kuito/Bié et de la suspension des pourparlers de Lusaka le 24 décembre 1993, les discussions ont repris dans la capitale zambienne le 5 janvier 1994 pour examiner le point de l'ordre du jour ayant trait à la police. L'adoption par le Gouvernement et par l'UNITA des principes généraux et des principes particuliers relatifs à la police confirme de nouveau qu'ils ont la volonté politique de poursuivre les pourparlers en vue de parvenir à un accord de paix global. Cette attitude positive est un élément encourageant qui doit se poursuivre de façon à maintenir jusqu'au succès l'élan imprimé aux pourparlers. Je demande donc instamment au Gouvernement et à l'UNITA de redoubler d'efforts pour faire progresser le processus de paix.

30. Au cours des semaines à venir, ceux-ci devront consentir un effort plus grand encore pour s'attaquer aux questions non réglées, en particulier les questions politiques de l'ordre du jour – réconciliation nationale, achèvement du processus électoral, rétablissement de l'administration de l'Etat dans l'ensemble du pays, nouveau mandat de l'ONU en Angola et rôle futur des trois Etats observateurs. Avant toute chose, la réconciliation nationale demeure l'objectif essentiel du processus de paix. L'UNITA ayant indiqué qu'elle était prête à démanteler entièrement sa structure militaire et à devenir uniquement un parti politique, il serait essentiel de convenir des modalités de la réinsertion du personnel de l'UNITA dans différents services du Gouvernement et de l'administration publique, à des niveaux différents. Il est impératif que tant le Gouvernement que l'UNITA continuent de faire preuve de souplesse dans les négociations et manifestent, par leurs actes, la volonté politique d'instaurer une paix durable en Angola.

31. Compte tenu des progrès réalisés dans les pourparlers de Lusaka, je voudrais renouveler les recommandations que j'avais faites dans mon rapport précédent, à savoir que, pour l'instant, le Conseil de sécurité continue de s'en tenir aux dispositions du paragraphe 14 de la résolution 890 (1993), la démarche la mieux adaptée à la situation actuelle. Toutefois, si les circonstances le justifiaient, je soumettrais immédiatement au Conseil des recommandations visant soit l'adoption de mesures supplémentaires soit la révision de celles qui sont en vigueur.

32. Malheureusement, malgré les progrès réalisés dans les pourparlers de Lusaka, la situation militaire en Angola continue de se détériorer. Je demande instamment au Gouvernement et à l'UNITA de respecter les engagements qu'ils ont pris au cours des négociations, de faire preuve d'un maximum de retenue et de mettre immédiatement fin à toutes les opérations militaires.

33. Malgré cette intensification des opérations militaires, les activités humanitaires menées par les organismes des Nations Unies et des ONG se sont poursuivies dans l'ensemble du pays. Cet effort crucial, qui aide à soulager les souffrances de la population dans de nombreuses régions, contribue aussi à

créer un climat propice à un règlement politique. Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler l'appel que j'ai adressé au Gouvernement et à l'UNITA et leur demander d'assurer les conditions de sécurité nécessaires pour que l'aide humanitaire puisse être distribuée aux Angolais.

34. Les pourparlers de paix n'ont pas encore progressé suffisamment pour qu'un cessez-le-feu effectif puisse être instauré et servir de base à un élargissement de l'opération des Nations Unies en Angola. Toutefois, je poursuis les préparatifs nécessaires et la planification préalable de façon que l'Organisation soit en mesure d'intervenir comme il convient dès qu'un règlement global sera réalisé. A cette fin, deux experts de l'ONU se sont récemment rendus à Lusaka et à Luanda pour opérer une évaluation préliminaire des besoins en vue de ces préparatifs.

35. Le personnel d'UNAVEM II a continué de faire preuve d'un dévouement exemplaire dans des circonstances difficiles. Je voudrais rendre hommage en particulier à mon Représentant spécial et au Commandant de la Force pour la détermination avec laquelle ils continuent de s'acquitter de leurs responsabilités.
